

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHALETTE-SUR-LOING**



Séance du 21 décembre 2009

COMPTE-RENDU

AFFAIRE N° 1	Budget principal de l'exercice 2009 : décision modificative n°5	Rapporteur : Monsieur le Maire
----------------------------	--	---

Le conseil municipal a voté la décision modificative n° 5 du budget 2009, équilibrée en recettes et en dépenses à :

- 99.955 € en section d'investissement .Elle permet :
 - une enveloppe complémentaire de 85.000 € (terrain à proximité de COPADEx)
 - l'intégration des gros travaux sur chaufferies pour 52.600 €

Le financement de la section d'investissement est assuré par la majoration du prélèvement et la reprise sur les avances au titre du P3 pour 52.600 €.

- 16.580 € en section de fonctionnement, qui tient compte de :
 - la majoration des frais de personnel du CCAS pour 7.585 €
 - la majoration de la subvention du CCAS du même montant
 - l'inscription de 4.450 euros pour le traitement des déchets de la balayeuse
 - le virement à la section d'investissement pour 42.460 euros

La section est équilibrée par la minoration des dépenses imprévues et l'inscription de recettes complémentaires.

AFFAIRE N° 2	Budget primitif 2010 (budget principal)	Rapporteur : Monsieur le Maire
----------------------------	---	---

Le conseil municipal a adopté le budget primitif 2010 équilibré en recettes et en dépenses à :

- 16.130.200€ en section de fonctionnement
- 4.890.163€ en section d'investissement.

Ce budget met en œuvre les objectifs municipaux du vivre ensemble et du développement durable.

C'est un budget jugé difficile en raison de la baisse de certaines recettes (dotation nationale de la taxe professionnelle, droits de mutation) ou de leur faiblesse (dotation forfaitaire +0,6% pour une inflation à 1,20%).

Les dépenses de personnel sont en progression de 0,66%.

L'autofinancement reste à un bon niveau (1.634.000€).

L'emprunt retenu est de 1.800.000€ et les principales réalisations retenues en investissement sont :

- reconstruction écoles du bourg.....500.000€
- base de loisirs.....208.000€
- renouvellement urbain.....528.000€
- travaux de voirie (rue de la Ronce et bourg)584.000€
- renouvellement parc de véhicules.....230.000€

AFFAIRE N° 3	Récapitulation des marchés 2009 (pour information)	Rapporteur : Monsieur le Maire
----------------------------	--	---

A l'occasion du vote du budget, les membres du conseil municipal ont été informés de l'état des marchés soldés en 2009 ou en cours d'exécution. Le document peut être consulté à la direction générale des services.

AFFAIRE N° 4	Restaurant sur le lac : attribution d'une prime de Noël au personnel	Rapporteur : Monsieur le Maire
----------------------------	--	---

Conformément à la réglementation, le conseil municipal a décidé d'attribuer à tout le personnel du restaurant une prime nette de 550 € qui sera versée au mois de décembre 2009.

Cette prime tient compte des très bons résultats enregistrés depuis le début de l'année et de l'implication du personnel dans l'accueil des clients et la qualité des repas.

AFFAIRE N° 5	Budget primitif 2010 du restaurant sur le lac	Rapporteur : Monsieur le Maire
----------------------------	---	---

Le conseil municipal a adopté le budget primitif du restaurant sur le lac dont la section d'exploitation est équilibrée à 745.240 €.

AFFAIRE N° 6	Budget primitif 2010 de l'eau potable	Rapporteur : Monsieur le Maire
----------------------------	---------------------------------------	---

Le conseil municipal a voté le budget primitif 2010 de l'eau potable (budget annexe) qui s'équilibre comme suit :

- En section d'investissement à la somme de 41.505 €
- En section de fonctionnement à la somme de 41.310 €.

AFFAIRE N° 7	Budget primitif 2010 du lotissement communal	Rapporteur : Monsieur le Maire
----------------------------	--	---

Le conseil municipal a voté le budget primitif 2010 du budget annexe du lotissement communal « le clos de Champtaloup ».

Il s'équilibre comme suit :

- En section d'investissement à la somme de 30.445 €
- En section de fonctionnement à la somme de 30.445 €.

et correspond à un dernier lot restant à commercialiser.

AFFAIRE N° 8	Chauffage des bâtiments communaux : décompte du poste P3 saison 2008/2009	Rapporteur : Monsieur le Maire
----------------------------	--	---

Comme chaque année, la société Inter Industrie Thermique (I.I.T) a dressé la situation du compte P3 « garantie totale » à la date du 30 juin 2009. Le conseil municipal a approuvé les résultats suivants :

Versements effectués par la Ville.....	57.335,71 € H.T.
Travaux réalisés par I.I.T.....	43.850 ,88 € H.T.
Solde de la saison de chauffe.....	+ 13.484,83 € H.T.
Solde du compte P3 au 30 juin 2008.....	+ 60.813,33 € H.T.
Solde du compte P3 au 30 juin 2009.....	+ 74.298, 16 € H.T.

Le solde positif du compte P3 signifie que la Ville a versé plus d'acomptes que la société IIT n'a réalisé de travaux.

Parmi les travaux réalisés les plus importants sont la centrale d'air au gymnase Eluard et différents travaux à la piscine.

AFFAIRE N° 9	Marché d'exploitation des équipements thermiques avec la société Inter Industrie Thermique : avenant n° 13 aux lots 1 et 2	Rapporteur : Monsieur le maire
-----------------------------------	--	---

Le conseil municipal a décidé de tenir compte d'une modification en matière fiscale et d'accepter

- la refacturation sur les bâtiments concernés de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN) depuis le 1^{er} janvier 2009 (pour information, cette taxe s'élève à 0,00119 € par KWh facturé)

En conséquence, il sera passé un avenant n° 13 avec la société Inter Industrie Thermique.

AFFAIRE N° 10	Réajustement de la subvention du CCAS au titre de 2009	Rapporteur : Monsieur le Maire
------------------------------------	---	---

Le conseil municipal a décidé d'ajuster à la hausse la subvention du CCAS d'un montant de 7.585 euros qui correspond à la refacturation des frais de personnel pour l'année 2009

AFFAIRE N° 10bis	Assurance dommages aux biens : signature du marché avec la société SMACL	Rapporteur : Monsieur le Maire
---------------------------------------	---	---

Lors du conseil municipal du mois de juin 2009, celui-ci a approuvé le dossier de consultation des entreprises pour le marché des assurances de la commune. La procédure choisie pour la consultation était l'appel d'offres ouvert pour trois lots :

- responsabilité civile
- dommages aux biens
- flotte automobile

A l'issue de l'ouverture des plis en septembre 2009, la commission d'appel d'offres a décidé de déclarer le lot « dommages aux biens » infructueux en raison d'offre inacceptable (trop chère). Une nouvelle consultation a donc été lancée avec une procédure négociée avec publicité.

La procédure est en cours d'achèvement. La commission d'appel d'offres réunie le 4 décembre 2009 a retenu la SMACL pour un montant annuel pour 2010 de 50.733,48€ TTC. Le conseil municipal a autorisé le maire à signer le marché d'assurance « dommages aux biens » avec cette société.

AFFAIRE N° 11	Approbation du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie de la Ville de Châlette sur Loing	Rapporteur : M. Berthier
------------------------------------	---	---

Conformément à la loi du 11 Février 2005 la Ville de Châlette sur Loing doit réaliser un Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie. L'objectif est de rendre accessible la voirie et les espaces publics à tous les handicapés.

Pour cela un document a été élaboré par le service accessibilité des handicapés lequel est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le document présenté se compose de la manière suivante :

1) - Une introduction retrace la démarche de la commune en direction des personnes handicapées et indique la démarche de consultation des gestionnaires des voies qui ne sont pas gérées par la Ville (le Département et l'Agglomération).

2) - Une sensibilisation à la loi du 11 février 2005 comprenant un résumé du contexte réglementaire, avec le rappel des notions :

- de PMR (Personnes à Mobilité Réduite) avec la définition des handicaps concernés avec son extension aux personnes pouvant être placées en position de handicap temporairement..
- de chaîne de déplacement permettant à tous de pouvoir se déplacer dans la ville.
- de concertation avec les handicapés qui est une phase essentielle de la démarche.

3) - Le diagnostic rue par rue

→ Le choix des rues à étudier a été effectué en identifiant les pôles d'activités dans chaque quartier notamment les principaux établissements recevant du public (ERP).

→ Le plan de mise en accessibilité comporte une série de fiches avec des explications une par une ainsi que le montant des travaux donné à titre indicatif.

Les fiches de rues du N°1 au N°33 ont été examinées sur place par la commission communale pour le suivi de l'accessibilité des ERP.

4) - Le handicap ? Comprendre une réalité multiple

Ce chapitre détaille les différents types de handicaps dont il faut tenir compte en indiquant la part de population qu'ils représentent ; les chiffres indiquent d'ailleurs que la part des personnes handicapées représente une population plus importante que l'on peut le supposer.

5) - La conclusion et la programmation des travaux

La conclusion souligne les points récurrents constatés qui ont été relevés et propose des actions pour améliorer l'accessibilité des handicapés sur la ville.

Le conseil municipal a adopté ce plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics.

AFFAIRE N° 12	Approbation du diagnostic des conditions d'accessibilité de la maison des associations	Rapporteur : M. Berthier
------------------------------------	--	---

Conformément à la loi du 11 Février 2005, la Ville de Châlette sur Loing doit réaliser un diagnostic de l'accessibilité de la maison des associations (établissement recevant du public, classé en 2^{ème} catégorie)

Pour cela un document à été élaboré par le service accessibilité des handicapés et est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le document se décompose de la manière suivante :

- 1) Une introduction résumant le contexte réglementaire et la méthode de diagnostic utilisée
- 2) Une séries de fiches indiquant le diagnostic et les préconisations pour remédier aux anomalies constatées

La démarche est la suivante : en partant de l'entrée, l'accessibilité doit être possible pour se rendre dans les différents locaux des associations, c'est pourquoi le diagnostic a été réalisé au moyen de plusieurs fiches.

- 3) La conclusion et la programmation des travaux

La conclusion souligne les difficultés constatées. Le choix des travaux à réaliser tiendra compte des propositions de la commission communale pour le suivi de l'accessibilité des ERP et de l'urgence des besoins constatés, l'objectif étant qu'au 1^{er} janvier 2015 le bâtiment soit totalement accessible.

Le diagnostic et les préconisations ont été validés par le conseil municipal.

AFFAIRE N° 13	Révision des tarifs des croisières du bateau <i>Ville-de-Chalette</i>	Rapporteur : M. Rambaud
------------------------------------	--	--

Le bateau Ville de Chalette propose des promenades et des croisières de durées diverses dont les tarifs de base ont été adoptés par délibération le 7 mars 2006.

Afin de mieux faire correspondre les tarifs à la réalité des prestations, il convient de les revaloriser. Le conseil municipal a décidé d'augmenter tous les tarifs de 4% environ. Ainsi les principaux tarifs individuels évolueront de la manière suivante :

- croisière de 2 heures : 9,25€ au lieu de 9,00€
- croisière d'une demie-journée : 15,50€ au lieu de 15,00€
- croisière d'une journée : 26,00€ au lieu de 25,00€ (enfant : 17,50€ au lieu de 17,00€)
- croisière de deux jours avec nuitée : 52€ au lieu de 50€.

AFFAIRE N° 14	Lotissement communal « Le clos de Champtaloup » : vente d'un lot à M. et Mme TASKIN	Rapporteur : M. Pépin
------------------------------------	---	--

Suite au désistement des personnes attributaires du dernier lot (n°6) du lotissement communal, sis allée René Lalanne, le conseil municipal a décidé de vendre celui-ci à un couple inscrit sur la liste complémentaire des acquéreurs potentiels : M et Mme TASKIN Ali, au prix de 49€/m² fixé par le conseil municipal.

AFFAIRE N° 15	Projet du plateau : groupement de commandes pour l'aménagement des espaces publics	Rapporteur : M. Pépin
------------------------------------	--	--

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du « Plateau », la commune qui est associée à l'agglomération montargoise, dans le cadre d'un groupement de commandes, a désigné un maître d'œuvre, le cabinet COULON, pour travailler sur le réaménagement des espaces publics. Le programme a été validé et prévoit la réalisation d'une première tranche d'opérations situées sur la commune de Châlette/Loing, bénéficiant de financements ANRU et du plan de relance. C'est pourquoi, dans un souci de cohérence et d'efficacité des travaux à réaliser, le conseil municipal a décidé de poursuivre avec le groupement, la passation des marchés de travaux de voirie et paysagers pour la première tranche des espaces publics, et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

AFFAIRE N° 16	Aménagement de l'ancienne Poste de Vésines : Dépôt de dossiers au titre de l'urbanisme et du code de la construction et de l'habitation	Rapporteur : M. Pépin
------------------------------------	---	--

La commune souhaite transformer l'ancien bureau de poste de Vésines, sis 63 bis rue Roger Salengro, en accueil de loisirs et en bureaux du service enfance-jeunesse. Pour ce faire le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable, au titre de l'urbanisme, et un dossier ERP (établissement recevant du public) au titre du code de la construction et de l'habitation.

AFFAIRE N° 17	Aménagement de la salle du Château Blanc : Dépôt de dossiers au titre de l'urbanisme et du code de la construction et de l'habitation	Rapporteur : M. Pépin
------------------------------------	---	--

La commune souhaite modifier l'affectation de l'ancienne salle municipale du Château Blanc, afin de pouvoir y aménager un accueil de loisirs et le bureau de l'animateur de la GUP (gestion urbaine de proximité).

Pour ce faire le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable, au titre de l'urbanisme, et un dossier ERP (établissement recevant du public) au titre du code de la construction et de l'habitation.

AFFAIRE N° 18	Accueil d'enfants de la commune de Cepoy aux accueils de loisirs - Convention avec la Ville de Cepoy	Rapporteur : Mme Gaudet
------------------------------------	--	--

La commune de Cepoy n'organise un accueil de loisirs pour les enfants qu'au seul mois de juillet. Afin que ces enfants bénéficient de ce service sur les autres périodes de l'année un accord est intervenu entre les deux communes. Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention d'un an, tacitement reconductible prévoyant :

- l'accueil des enfants de Cepoy le mercredi, les petites vacances scolaires et le mois d'août
- dans les accueils de loisirs de Châlette-sur-Loing
- dans la limite de 30 enfants
- avec une participation de la commune de Cepoy fixée à 30,30€ par jour et par enfant
- les inscriptions seront effectuées en mairie de Cepoy.

AFFAIRE N° 19	Compte-rendu de la délégation d'attributions à Monsieur le Maire	Rapporteur : Monsieur le Maire
------------------------------------	--	---

Conformément à l'article L.2122-3 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire a rendu compte au conseil municipal des décisions prises en application de la délégation d'attributions que le conseil lui a confiée par les délibérations du 25 mars 2008, du 17 novembre 2008 et du 25 mai 2009. Il s'agit des décisions n° 84/09 à n° 100/09.

Questions diverses

Monsieur Bernard LEPAGE a effectué une intervention en sa qualité de représentant du conseil municipal auprès de la SA d'HLM HAMOVAL.

Alors que le gouvernement recommande de limiter à 1% l'augmentation des loyers HLM, la société HAMOVAL avait décidé de les majorer de 1,92%. Malgré une deuxième délibération effectuée à la demande du Préfet, HAMOVAL a décidé de maintenir l'augmentation de 1,92%.

M. LEPAGE et les représentants des locataires ont voté contre cette augmentation laquelle conduit à une hausse globale des loyers de 6,5% en 18 mois !.